

## **Rapport n°14**

### **Accunsentu per l'uccupazione à titulu di gràtisi di u Vechju Portu à u "Club nautique du cap Corse" è à l'associu "l'Avi sourire"**

Autorisations d'occupation du Vieux-Port au "Club nautique du cap Corse" et à l'association "l'Avi sourire"

Le Club nautique du Cap Corse organise 2 évènements en région bastiaise et Cap Corse :

- La « 6e Regata Capicorsina » du 27 au 29 mai 2023. C'est une compétition qui compte pour les Championnats de Corse et de Haute-Corse 2023 des voiliers Habitables ainsi que pour la Coupe de Corse Osiris. Elle estime une participation d'une dizaine de voiliers et près de cinquante équipiers.
- La « Duo Corsica Regata » le 10 juin. Cette régata devrait réunir une dizaine de voiliers et près de 20 équipiers.

Par ses demandes en date du 27 avril et du 13 mai 2023, le président de l'association, M Charles Viale, nous sollicite pour une escale gracieuse au Vieux-Port de Bastia pour les nuits du vendredi 26 mai et du dimanche 28 mai, concernant la première régata et le vendredi 9 juin 2023 pour la 2<sup>e</sup> épreuve. Pour chaque événement, la flotte est constituée de 3 à 5 voiliers de 8 à 11 mètres ce qui équivaut à un montant d'environ **30€ par bateau et par nuit**.

De la même manière, l'association « L'avi Sourire » lance son projet « Corsicap » dont l'objectif sportif est de parcourir à la rame les 170km qui relient par la mer, Bonifacio à Bastia, avec 25 rameurs dont 12 en situation de handicap, répartis sur 3 yoles, engagés sur 5 jours de défi.

L'étape finale de ce parcours nautique s'effectuera à Bastia du samedi 24 au dimanche 25 juin, avec une conférence de presse dans notre commune le dernier jour. L'association, par son courrier en date du 23 mars 2023, sollicite la capitainerie de Bastia pour une autorisation d'occupation du vieux port et d'une remise gracieuse la nuit concernée pour : 2 bateaux semi-rigides de 6 mètres, 1 voilier de 10 mètres. Cela équivaut à un **montant total de 85 €** (2 bateaux de 6m : 38€ et 1 voilier de 10m : 47€ pour une nuit).

#### **En conséquence, il est proposé :**

- D'accorder la gratuité d'occupation du Vieux-Port les 2 nuits du 26 et du 28 mai 2023 au « Club Nautique du Cap corse ».
- D'accorder la gratuité d'occupation du Vieux-Port pour la nuit du 9 juin 2023 au « Club Nautique du Cap Corse »
- D'accorder la gratuité d'occupation du Vieux-Port la nuit du 24 juin 2023 à l'association « L'avi sourire ».